



Commune de VALENCIN

Décision du Maire Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

2025-006

Le Maire de la Commune de VALENCIN

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,
VU l'article 2123-1 du Code de la Commande Publique

VU la délibération n°2022-049 en date du 25 juillet 2022 par laquelle le Conseil Municipal a donné
délégation à son Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution
et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur est inférieur aux seuils
européens publiés au Journal Officiel de la République française ainsi que toute décision concernant
leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15%,
lorsque les crédits sont inscrits au budget .

VU le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration, d'une passerelle d'accès et de la
voirie, et de démolition de l'ancienne station d'épuration

VU la consultation lancée pour une mission de contrôle technique de construction

CONSIDERANT l'analyse des offres reçues

DECIDE

Article 1 : de retenir l'offre du cabinet Alpes Contrôles, sis à BOURGOIN-JALLIEU (Isère) 5 Rue
Georges Charpak, pour une mission de contrôle technique de construction pour un montant de 8 290€
HT (soit 9 948€ TTC) dans le cadre de la construction d'une station d'épuration, d'une passerelle
d'accès et sa voirie.

L'offre du cabinet Alpes Contrôles apparaît comme la mieux disante au regard des critères d'analyse
des offres.

Article 2 : de notifier la présente décision à Alpes Contrôles.

Article 3 : qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal.

Article 4 : qu'en cas de contestation, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif de Grenoble.

Article 5 : de transmettre la présente décision à Monsieur le Sous-Préfet de Vienne et de la publier sur le site
internet de la Commune.

A VALENCIN, le 10 Avril 2025

Le Maire,
Bernard JULLIEN

